

Sommaire du programme de certification NQ 3680-910

Le règlement Q-2, r.22 du [MDDELCC](#) spécifie que les entreprises qui vendent au Québec des systèmes de traitement autonomes pour les résidences isolées devront être certifiées selon la norme NQ 3680-910.

Le détail du processus de certification est donné dans le protocole de certification **NO 3680-915**. Le programme de certification 3680-910 a nécessité la construction d'un **site destinés aux essais**.

Pour plus de détails sur la norme contactez : [Jim Ferrero](#) et contactez : [Jean Couture](#) pour plus de détails sur la certification.

PRINCIPALES EXIGENCES DE LA NORME NQ 3680-910

La norme spécifie un essai de performance de 6 mois similaire à celui de la norme ANSI/NSF 40 et un essai supplémentaire de 6 mois pour s'assurer que l'équipement performera adéquatement durant les quatre saisons du climat moyen au Canada. La norme du BNQ comporte cinq classes de traitement et elle est la seule norme connue qui comporte des exigences pour les coliformes (classes de traitement III, IV et V).

Classe et type de traitement	Concentrations maximales dans l'effluent			
	Matières en suspension (MES), mg/l	Demande biochimique en oxygène après cinq jours, partie carbonnée (DBO5C), mg/l	Coliformes fécaux ² , UFC/100 ml	Phosphore total, mg/l
I Traitement primaire	100	s/o	s/o	s/o
II Traitement secondaire	30	25	s/o	s/o
III Traitement secondaire avancé	15	15	50 000	s/o
IV Traitement tertiaire avec déphosphatation	15	15	50 000	1
V Traitement tertiaire avec désinfection	15	15	200	s/o

Le BNQ est reconnu par le [CCN](#) pour l'élaboration de normes nationales du Canada entre autres dans le secteur des eaux usées.

Pour plus de détails sur la norme contactez : [Jim Ferrero](#).

LE PROCESSUS DE CERTIFICATION DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT AUTONOMES

Le processus de certification n'est pas une accréditation ni une homologation basées seulement sur un résultat d'essai. Le processus de certification nécessite un contrôle de qualité périodique par le BNQ des produits certifiés pour s'assurer du respect continu des exigences de la norme :

1. Le fabricant fait une demande de certification au BNQ accompagnée des renseignements demandés.
2. Le BNQ vérifie que l'équipement à certifier respecte les exigences mécaniques et électriques de la norme.
3. Les essais selon l'annexe A, si le fabricant n'a pas la certification NSF/ANSI 40.
4. Les essais selon l'annexe B pour tous les fabricants.
5. Le certificat de conformité à la norme NQ 3680-910 est délivré lorsque toutes les exigences sont respectées.
6. Une vérification deux fois par année du procédé de fabrication à l'usine du fabricant
7. La visite annuelle de plusieurs systèmes installés pour échantillonner et analyser l'effluent.

Toutes les données sur la certification des systèmes sont gardées confidentielles par le BNQ durant le processus de certification, même les noms des clients pour la certification. Le fabricant reçoit le rapport complet des essais de certification. Quand un client réussit le processus de certification pour un de ses systèmes de traitement, le BNQ publie le nom du fabricant, et le modèle certifié dans la **liste « Clients certifiés » du site BNQ**.

Le processus de certification est expliqué en détail dans le protocole de certification **NQ 3680-915** accessible à tous.

Le BNQ et NSF ont signé un accord de reconnaissance mutuelle des résultats des essais, ce qui simplifie la certification selon la norme ANSI/NSF 40 pour les produits déjà certifiés selon la norme NQ 3680-910. Les produits déjà certifiés selon la norme ANSI/NSF 40 nécessitent moins d'essais pour satisfaire aux exigences de la norme NQ 3680-910. Pour plus de détails sur la certification contactez : [Jean Couture](#).

SITE DESTINÉ AUX ESSAIS

Le processus de certification nécessite un site d'essais sous la responsabilité d'une organisation enregistrée ISO 17025 et qui n'est pas concerné par le développement de systèmes d'épuration autonomes, pour assurer la confidentialité et éviter les conflits d'intérêts. La confidentialité doit aussi être protégée par un accès restreint au site d'essais.

Le site d'essais du BNQ est alimenté par un apport continu et constant d'eaux usées uniquement résidentielles provenant d'un système d'eaux usées pompées sous vide. Le site d'essais est en service depuis l'automne 2003. Ce site permet l'essai simultané de 8 systèmes de traitement. Il a été modifié en 2004 pour permettre les essais avec des eaux usées à une température contrôlée si le fabricant le demande. La certification est aussi possible avec des eaux usées à une température non contrôlée variant entre 5 °C et 15 °C.

Les systèmes mis à l'essai sont enfouis sous terre, comme le spécifient les fabricants, ce qui explique qu'il y a peu à voir sur le site d'essais. Voici des photos du site d'essai, de l'équipement de dosage, etc.

